

De la « crise » du chlordecone à la biographie d'un pesticide

Proposition de communication pour le colloque
« La réduction des pesticides agricoles, enjeux, modalités et conséquences »

Matthieu Fintz

Afssset (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail)

La compréhension des « controverses » nécessite souvent le recours au temps long. Dans cette communication, nous proposons de partir de la "crise" du chlordecone aux Antilles françaises (1998-2009) pour décaler le regard vers la biographie de ce pesticide utilisé dans la lutte contre le charançon du bananier depuis le début des années 1960. Faire cela suppose de reconstruire l'*écologie des savoirs sur le chlordecone* au sens où l'on cherche à explorer les "niches" sociales variées que ce pesticide a occupé aux Etats-Unis, en Amérique centrale, en Europe, en Afrique de l'Ouest et Centrale, et aux Antilles françaises.

Cette communication s'appuie sur l'examen de la littérature scientifique publiée dans les revues, de la littérature grise (en particulier produite par les ingénieurs et chercheurs du Cirad, successivement IFAC et IRFA), de la presse et sur la consultation de documents conservés aux Archives nationales françaises.

Dans ce travail, nous privilégions l'étude de deux cas : la "crise" du Kepone aux Etats-Unis à la fin des années 1970 et l'autorisation de ce même produit dans les années 1970 en France.

Sans pour autant souscrire à un historicisme sans fin, il faut reconnaître qu'une pleine compréhension de la « crise » du chlordecone n'est possible qu'à la condition d'examiner les processus par lesquels cet insecticide en est venu à occuper certaines niches, tout à la fois géographiques et épistémiques, et comment les frontières de ces niches ont été transgressées lors de controverses, polémiques et affaires. Cette communication tente ainsi de reconstruire la biographie du chlordecone sur le temps long et à replacer cet insecticide dans une balistique non linéaire des controverses, des polémiques et des affaires.

En 1978, James Huff, Chef du Programme des monographies sur l'évaluation des risques carcinogènes pour l'homme du Centre International de Recherche sur le Cancer, écrivait que : « L'histoire chronologique du Kepone¹ [...] commence avec sa synthèse en 1951 et se termine avec des méthodes proposées pour sa destruction en 1977 »². En juillet 1975, suite à l'intoxication de dizaines de travailleurs à Hopewell (Virginie), les autorités fédérales américaines décidaient en effet de la fermeture de l'usine et de l'interdiction de produire le Kepone, qui n'avait jamais été utilisé sur le sol américain, à l'exception du Commonwealth de Puerto Rico. Nous expliquons la survenue de la « tragédie » de Hopewell par son inscription dans un régime de controverses environnementales liées à la naissance de l'Environmental Protection Agency (1971) et de l'adoption du Toxic Substances Control Act (1977), d'une part, et d'affaires (le procès de la compagnie Allied Chemical) qui montrent de manière

¹ Nom commercial donné au chlordecone de 1958 à la fin des années 1970.

² J. E. Huff, H. B. Gerstner, "Kepone: a literature summary", *Journal of Environmental Pathology and Toxicology*, 1978, 1, p. 377.

rétroactive le régime d'exception dans lequel cette compagnie a produit cette substance, d'autre part.

Mais si la fin de l'histoire du Kepone pouvait bien être annoncée par James Huff en 1978, l'histoire du chlordecone se poursuivait avec la consolidation d'autres niches situées de part et d'autre du monde Atlantique.

Ce sont les conditions de la poursuite de cette histoire qui font l'objet de notre deuxième cas. L'examen du processus d'autorisation du Kepone (puis du Curlone³) en France produit une configuration différente de celle de Hopewell dans la mesure où le registre de l'affaire n'est pas présent (celle-ci reste encore une projection du futur). La période d'autorisation du Kepone dans les années 1970 est certes fortement connotée par une attention croissante sur les risques environnementaux, sanitaires, mais aussi économiques, de l'utilisation des organochlorés. Mais l'autorisation de cette spécialité s'inscrit aussi dans l'héritage colonial et du statut particulier que les pratiques environnementales et sanitaires ont attribué à la *tropicalité*, figurée ici par le charançon noir du bananier. Encarapaçonné dans sa niche tropicale, le chlordecone restera, pour quelques décennies encore, dans le seul registre de la controverse scientifique avant d'entrer dans les registres de la polémique et de la crise politique.

Mathieu Fintz

Sociologue

Chef de Projets Sciences Sociales

Afsset (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail)

matthieu.fintz@afsset.fr

³ Le Curlone est le nom commercial donné au chlordecone lorsque le brevet de Allied Chemical est racheté par les Etablissements Laurent de Laguarrigue.